L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 27 SEPTEMBRE 1871. 45me Année—Vol. XLV.

DUFOUR & LIBERT, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI 27 SEPTEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Louis Stern Bro., au No 18 rue de Chartres—300 caisses de bottes, souliers et brodequins, 100 douzaines de souliers de Philadelphie, 100 malles de bottes et de [illegible].

Par Vincent & Co., au magasin à l'angle des rues du Canal et des Magasins, à 10 heures—Le grand stock du dit magasin, consistant en linge d'automne et d'hiver, et linge de messieurs, malles, etc.

Par G. [illegible], au No [illegible] de la rue de Chartres—Vêtements, casquettes, chapeaux, chemises et articles de toilette.

Par Voorhies, Adler & Co., au No [illegible] de la rue Vieille-Levée, à 10 heures—250 caisses de Bottes Souliers et Brodequins.

Par Eug Tourné, à 10 1/2 heures, au Warehouse, No 28 rue Conti—Vin rouge et blanc, cognac, [illegible] vermouth, liqueurs, [illegible], genièvre, whisky, etc.

Par S. [illegible], à Alger, [illegible] abattoirs—La vacherie d'Etienne Bossy.

Par Hoffman, Marks & Co., au No [illegible] de la rue Chartres—Marchandises sèches, articles de toilette et "notions". Aussi un grand assortiment de soieries [illegible] et de velours.

☞ Le public est invité à assister à l'encan [illegible] articles de [illegible], fer blanterie, graines et [illegible] et dont la vente totale [illegible] tous les jours jusqu'à la disposition du fonds de magasin [illegible].

ATTENTION!

Aujourd'hui à 10 heures du matin, il sera fait par le ministère de Vincent & Co., au coin des rues Canal et Magasins, pour raison de cessation d'affaires, un grand stock d'habits et de linge fait ainsi que les installations de M. J. C. Dow [illegible]. La vente est péremptoire et à crédit.

Attention.—Vente, à 10 1/2 heures, au Warehouse, No 28 rue Conti. Voir les catalogues par Eugène Tourné.

Pas de Vente.—MM. C. E. Girardey & Co. nous prient d'annoncer que la vente qu'ils devaient faire aujourd'hui, au No [illegible] de la rue Royale, a été contremandée et qu'en conséquence elle n'aura pas lieu.

Farine! Farine!—Voyez l'annonce d'encan de D. E. Morphy.

☞ Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., et faites faire vos reliures au Pelican Printing Office, 112 et 114, rue Poydras.

La Défense du Gouverneur par le "Republican."

Dans son numéro de dimanche dernier, le *Republican* prend l'*Abeille* à partie à raison des accusations générales portées par nous contre le gouverneur, et il nous demande des preuves. Nous pourrions nous contenter de dire au *Republican* qu'il est trop pressé et qu'il sera temps de fournir ces preuves quand le gouverneur sera mis en accusation. Si habile qu'ait pu être M. Warmoth à ne pas se compromettre devant ceux qui pourraient le trahir, il a été mêlé à trop de tripotages financiers pour qu'il n'en reste pas quelque trace. S'il a été acquitté une première fois par la Législature, des accusations formulées par Wickliffe, il ne l'a pas été par l'opinion publique, et, peut-être, ne serait-il pas aussi heureux à une seconde épreuve, s'il est vrai que la réconciliation annoncée par nous, sur la foi du *Times*, soit loin encore d'être un fait accompli.

En attendant que le moment soit venu d'entrer dans plus de détails, nous rappellerons au *Republican* quelques faits qu'il semble avoir oublié et qui constituent tout au moins des commencements de preuves.

A l'époque de l'affaire Wickliffe, M. Noyes, président de la Compagnie du Canal du Mississippi et du Golfe du Mexique, publia dans le *Republican* une longue lettre pour défendre M. Warmoth. Dans cette lettre, M. Noyes reconnaissait que le gouverneur était possesseur d'un certain nombre d'actions de la Compagnie, mais il disait que c'étaient des actions dont lui, Noyes, avait fait, individuellement, cadeau à M. Warmoth, et cela sans aucune intention de l'acheter ou de le corrompre.

Le fait matériel de l'acceptation par M. Warmoth de ces actions nous suffit, quand nous le rapprochons des circonstances. Il a été seulement signé la loi qui accordait à la compagnie un secours de $600,000 en bons de l'Etat, mais, contrairement aux prescriptions formelles de la loi, qui voulait que ces bons ne fussent délivrés qu'après l'exécution d'une partie des travaux, il a délivré pour $474,000 de bons, à la date du 1er mars 1869, avant que les conditions prescrites eussent été remplies.

Nous renvoyons, à ce sujet, le *Republican* à la loi No 116 de la session de 1869, et au rapport de l'auditeur Graham présenté à la session de 1871. La loi n'a été approuvée que le 8 mars et les Bons portent la date du 1er mars.

La raison de cette avance de fonds était simple. Dans toute ces compagnies d'agioteurs, les actions ne se paient pas; on fait tout avec les subsides de l'Etat, et la loi présentait un cercle vicieux parfait lequel on a sauté à pieds joints, grâce à la complaisance de M. Warmoth, amadoué par les actions que M. Noyes lui avait données *sans condition aucune*.

Le canal n'est pas encore fini, et on sait que la compagnie, gênée dans ses affaires, a eu l'ingénieuse idée de se faire voter, à la dernière session, une loi qui la substitue à la fameuse Compagnie du Canal de l'Ile aux Vaisseaux, en la chargeant du drainage de la ville, de la construction d'une levée dite de protection à un taux exorbitant etc., etc.

Dans les débats qui ont eu lieu au Conseil de ville au sujet de cette levée, nous trouvons les traces de l'influence active du gouverneur. Cette influence est-elle encore désintéressée? Il est permis de penser le contraire, car la compagnie pouvait retirer un million de bénéfice de ces travaux, et si le gouverneur a toujours ses actions qui ne lui ont rien coûté, il aura naturellement sa part du gâteau.

Assez pour cette affaire, passons à une autre, celle des abattoirs. Un procès récent a révélé que parmi les actionnaires primitifs de la Compagnie des abattoirs, le secrétaire du gouverneur figurait pour 80 actions. Si les secrétaires du gouverneur avaient gardé pour eux toutes les actions ou toutes les sommes qu'ils ont reçues pour des signatures de lois, de commissions, de pardons, etc., ils devraient être fort riches, mais il n'est pas besoin de remonter à Gil Blas pour savoir comment cela se pratique entre patron et secrétaire.

Le *Republican* veut-il que nous parlions du *printing bill*? L'Etat a payé l'année dernière soit en mandats, soit en certificats de dette, plus de $500,000, dont la moitié au *Republican*. Or, un journal a dit, sans que cela ait été démenti, que le gouverneur Warmoth avait la moitié des actions du "N. O. Republican Printing Co." Nous tenons de plusieurs éditeurs de journaux de paroisses qui ont eu les impressions publiques, que pour obtenir le contrat, ils avaient dû abandonner tant pour cent des sommes à recevoir de l'Etat. Qui recevait ce tant pour cent? Le *Republican* pourrait mieux le dire que nous.

Il est impossible de nier que le gouverneur n'ait profité largement de ce monopole odieux des impressions, comme de tant d'autres.

Rappellerons-nous encore la vente des Bonds de levée à New-York à 53 quand on eût pu les vendre à 80?

A qui fera-t-on accroire qu'il n'y a pas eu là un bénéfice énorme réalisé au détriment de l'Etat.

Enfin, le *Republican* niera-t-il que le gouverneur qui s'était fait charger de la négociation de $750,000 de bons n'ait versé entre les mains du trésorier, au lieu de greenbacks, des mandats de l'Etat achetés par lui à un escompte de vingt à vingt cinq pour cent? Nous avons expliqué comment cela se faisait. Le gouverneur arrivait au bureau du trésorier avec $50,000 en greenbacks d'une main et $50,000 en mandats de l'autre. Il était censé payer en greenbacks pour les bons négociés et recevoir le même montant pour les mandats. De cette façon, les créanciers de l'Etat, porteurs de mandats, ne trouvaient jamais un cent dans la caisse du trésorier et étaient obligés de vendre leurs mandats à un fort escompte.

Nous aurions bien d'autres irrégularités petites et grandes à signaler dans la conduite du gouverneur; mais nous pensons que ce qui précède suffira pour prouver au *Republican* que son patron n'est pas aussi immaculé qu'il fait semblant de le croire. Nous sommes convaincus que, si M. Warmoth venait à être mis en accusation et suspendu de ses fonctions, les témoins et les preuves abonderaient. Mais il est évident aujourd'hui les créatures qu'il a enrichies et qu'il tient sous sa dépendance ne déposeront pas contre lui. Cependant si le *Republican* tient à une enquête, nous ferons appel à la mémoire de gens qui pourront peut-être nous fournir des révélations piquantes.

L'ENFANT MORT D'INANITION.—Le *Courrier des Etats-Unis* a reçu de New Milford, Connecticut, une lettre évidemment écrite dans l'intérêt de la Mâchoire d'Acier et de la Femme-Forte qui cherchent à s'exonérer de l'accusation portée contre eux d'avoir maltraité et laissé mourir de faim le jeune garçon qui leur servait dans leurs exercices. Mais tous les témoignages s'accordent à les inculper très gravement.

Ces deux acrobates avaient déjà été poursuivis, à Philadelphie, pour mauvais traitements infligés à un jeune garçon qu'ils avaient amené d'Europe. Mis sous caution, ils avaient décampé en laissant ce garçon entre les mains des autorités. Plus tard ils s'en procurèrent un autre à St-Louis, c'est celui dont ils se servaient à la Nouvelle-Orléans dans leurs représentations. Celui-là se plaignait d'être mal traité et mal nourri, et comme il était devenu trop grand, Atalie, dit la Mâchoire d'Acier, s'en procura un autre à la maison de refuge à la Nouvelle-Orléans, rue Lafayette. C'était en mars dernier. Il paya cent dollars à la mère, une veuve anglaise, assez malheureuse qui, cependant, ne se sépara qu'en pleurant de son enfant. Il est faux que l'enfant eût le bras cassé, et qu'il fût malade quand il a été emmené d'ici. Un nommé Gnion, qui a travaillé dans la même troupe que la Mâchoire d'Acier et la Femme-Forte a donné au rapporteur du *Herald* des renseignements qui confirment ceux que nous avons obtenus ici, et qui ne permettent pas de douter que les deux acrobates n'aient mesuré très chichement la nourriture à leur victime afin de l'empêcher de grandir et surtout d'augmenter de poids. Ils sont donc responsables de sa mort et sont au moins coupables d'homicide par imprudence.

ASSURANCE SUR LA VIE.—Un des meilleurs moyens inventés dans les temps modernes pour se protéger contre les vicissitudes de la vie et qui est particulièrement applicable à nos populations, qui ont été si désolées et si appauvries par les dévastations de la guerre, est certainement l'assurance sur la vie.

A ce propos, nous prenons plaisir à recommander à la considération de nos lecteurs cette compagnie si solidement établie et si puissante, qui a été accueillie avec tant de faveur dans notre Etat, la compagnie d'assurance mutuelle du Mound City, de St Louis, dont on lira l'annonce dans une autre colonne.

Les placements avantageux et la bonne administration des habiles directeurs du bureau principal ont justement élevé cette compagnie, pour la sécurité des assurés et le prompt règlement et payement des pertes, au rang des premières compagnies des Etats-Unis. On ne peut mieux pourvoir à l'avenir de la veuve et de l'orphelin qu'en prenant une police de cette populaire compagnie, ce que nos lecteurs de la campagne ne manqueront pas de faire quand ils commenceront à recueillir les riches produits de leurs travaux.

BI-SULFITE DE CHAUX.—Nous appelons l'attention des planteurs sucriers sur l'annonce que M. H. Bonnabel publie aujourd'hui dans nos colonnes. M. Bonnabel a à vendre du bi-sulfite de chaux qui a été reconnu comme un article supérieur pour la défécation et que nous recommandons.

M. Jules Favre et M. Laluyé.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

Présidence de M. Salantin.

Audience du 5 septembre 1871.

Suite—Voir l'*Abeille* d'hier.

Voici comment s'exprime l'arrêt de renvoi.

M. Laluyé est inculpé:

"D'avoir en 1871, à Paris, à l'aide d'un écrit imprimé publiquement, vendu et distribué, commis une diffamation envers M. Jules Favre, alors ministre des affaires étrangères, dépositaire de l'autorité publique, et pour des faits relatifs à ses fonctions, en publiant, dans le numéro du journal l'*Avenir Libéral* du 20 avril 1871, un article intitulé: *Bulletin politique*, commençant par ces mots: *L'affaire Laluyé dont nous avons entretenu*... et finissant par ceux-ci: "Contribué à sa mise en liberté."

"Ledit article contenant l'imputation d'avoir fait arrêter le sieur Laluyé arbitrairement, illégalement, injustement, en portant atteinte à l'honneur et à la considération du plaignant.

"Contre les directeurs et imprimeurs des journaux de s'être rendus complices dudit délit de diffamation publique par instruction et moyens fournis pour le commettre, en rédigeant et remettant pour être imprimé et publié l'article ci-dessus."

Les prévenus sont au nombre de six.

1o M. Laluyé (Toussaint-Victor), ancien avoué, 58 ans.

2o M. Ed. Portalis, rédacteur en chef de la *Vérité*.

3o M. Charvet de Léoni, rédacteur de l'*Avenir libéral*.

4o M. Huguet, directeur de l'*Avenir libéral*.

5o M. Kugelmann, imprimeur de la *Vérité*.

6o M. Ledouarin, imprimeur de l'*Avenir libéral*.

Me Sénard assiste M. Jules Favre.

Me Jolibois se présente pour l'*Avenir libéral*.

Me Gatineau se présente pour la *Vérité*.

Un avocat du barreau de Reims défend M. Laluyé.

Le siège du ministère public est occupé par M. l'avocat général [illegible].

Après le tirage du jury, il est donné lecture de l'arrêt de renvoi rendu en conséquence de la plainte ci-dessus.

Les témoins sont cités à la requête de M. Laluyé et à la requête de M. Jules Favre.

Le commissaire de police Bernard est cité à la requête du ministère public.

Après la lecture de l'arrêt de renvoi, M. le président interroge les prévenus en ces termes:

M. le président.—M. Portalis, vous étiez rédacteur en chef de la *Vérité*?

R. Je l'étais.

D. Dans le numéro du 22 juillet, vous avez publié une lettre qui vous a été remise par Laluyé?

R. Oui, monsieur le président.

D. Vous acceptez la responsabilité de cette lettre?

R. Oui, monsieur le président.

D. Vous avez reçu la visite de Laluyé, qui vous a remis cette lettre?

R. Oui, monsieur le président.

M. le président à Laluyé.—Vous avez été avoué près la Cour. Vous avez quitté cette compagnie à la suite de poursuites disciplinaires.

M. Laluyé.—J'ai été condamné par la Cour à huit jours de suspension.

M. le président.—Je constate, votre dossier en mains, que vous avez été l'objet de poursuites disciplinaires, puis condamné par la cour à huit jours de suspension pour avoir conseillé à vos clients des simulations interdites par la loi.

M. Laluyé.—Je répondrai sur ce point. Je me contente de dire que dans une affaire j'avais pour défenseur Me Jules Favre, qui a cru devoir attester à la cour que j'étais très honorable.

M. le président. — Vous étiez en relations d'amitié avec M. Jules Favre, que vous aviez attiré à Rueil; vous lui avez fait acheter une propriété voisine de la vôtre?

M. Laluyé. — C'est-à-dire que, sur l'indication et la prière de M. Jules Favre, j'ai cherché une habitation à Rueil.

M. le président. — Vous avez été chargé de faire l'acquisition d'une maison.

Laluyé. — Mais c'est M. Jules Favre qui a acheté.

M. le président. — Sans doute vous n'avez pas payé pour lui. Les relations de voisinage sont devenues plus étroites. Mme Laluyé recevait une dame qui vivait dans la maison de M. Jules Favre et aussi les enfants qui étaient dans cette maison.

Laluyé. — Oui, monsieur le président mais j'ignorais alors la condition des enfants.

M. le président. — Vous avez pris part à la réception de quelques-uns de ces actes?

M. Laluyé. — Le seul acte auquel j'ai concouru, et qui contenait un faux, était un acte à la sacristie de Rueil; mais j'ignorais que je faisais un faux; j'ai signé sans lire, mais je n'ai assisté à aucun acte de l'état civil.

M. le président. — Cependant vous avez assisté, en 1860, à un acte de mariage de la dame veuve Vernier avec M. Sain?

M. Laluyé. — C'est vrai; M. Sain était un peu mon ami.

M. le président. — Mais savez-vous le nom de cette jeune fille?

M. Laluyé. — Je la connaissais sous le nom de Berthe.

M. Jules Favre. — Vous avez dû savoir...

M. Laluyé. — Je vous prie, monsieur Favre, de ne pas m'interrompre.

M. le président. — Vous avez cru devoir assister au mariage de Mlle Favre.

M. Laluyé. — Il faut d'abord que la cour sache que M. Louis était un beau parti; il avait 50,000 livres de rente de biens fonds.

M. le président. — Laissez cela de côté.

M. Laluyé. — Eh bien! en allant à l'église, je ne savais quelle était ma situation; je demandai à M. Favre si je devais donner le bras à la mariée. — Non, me dit-il, c'est moi qui donne le bras à ma fille.

M. Laluyé entre dans le détail de l'affaire Odiot.

Il insiste que M. Odiot est mort presque subitement.

Après cette mort, M. Jules Favre paraissait extrêmement préoccupé; il me raconta qu'il avait fait à M. Odiot une visite au sujet du testament fait par ce dernier. Sa préoccupation était des plus vives, il me fit entendre qu'il craignait un procès en captation; il parlait de se jeter à la mer.

J'aimais alors beaucoup M. Jules Favre, je l'estimais encore davantage; cela se fait que, je le reconnais, honneur à mon jugement.

Je devins le conseil officieux de M. Jules Favre.

M. le président.—Vous avez suivi l'affaire?

M. Laluyé.—Je n'ai rien suivi du tout.

M. le président.—Vous venez de dire le contraire: vous avez eu à cette époque (en 1859) connaissance de la condition irrégulière des enfants et vous avez continué des relations amicales.

M. Laluyé.—On m'avait promis de s'entendre avec le père des enfants, et d'ailleurs on m'avait trompé sur l'origine des choses.

M. le président.—N'équivoquons pas: en 1859, vous avez eu connaissance de la situation irrégulière des enfants.

M. Laluyé.—Oui, sauf les mensonges. On ne m'avait pas dit la vérité complète.

D.—Mais enfin, vous saviez que les enfants déclarés légataires étaient de M. Vernier?

M. Laluyé.—J'ai cru que ces enfants étaient de M. Vernier; mais j'ai cru que M. Jules Favre s'était entendu avec M. Vernier; j'ai même cru qu'il s'était marié à Dijon. Je suis accusé de diffamation....

M. le président.—Oui; mais ces faits sont tout à fait en dehors de la diffamation. Je vous adresse les questions que je crois convenables.

M. Laluyé.—Je demande qu'elles ne soient pas faites dans un seul ordre d'idées.

J'ai connu M. Jules Favre au palais comme avocat. En 1851, j'ai été arrêté. M. Jules Favre a dû se cacher lui-même. Ayant enduré les mêmes persécutions, nous étions devenus plus intimes; nous venions ensemble à cheval de la campagne. Je ne m'inquiétais pas de ce qui était en dehors de nos relations d'amitié. J'ai su depuis, indirectement, que Mme Julie n'était pas Mme Favre. Je ne m'en étais pas inquiété.

Un jour, M. Jules Favre, qui prétendait représenter le père des enfants, me demanda conseil dans l'affaire Odiot.

Si je m'en étais rapporté aux ressemblances physiques, il y avait bien un enfant qui ressemblait à Jules Favre, mais les deux autres enfants ressemblaient à M. Odiot. (Rumeurs.)

(Protestations de M. Jules Favre qui s'écrie: Calomniateur!)

M. Laluyé.—Permettez, monsieur, le calomniateur, c'est vous, et ce n'est pas moi.

M. le président.—Vous vous êtes brouillé avec M. Jules Favre à l'occasion d'un procès?

M. Laluyé.—Oui, à cette époque il passa dans le camp de mon adversaire.

M. Laluyé raconte le procès qui eut surgi. Il reconnaît avoir perdu l'un de ces procès, mais il ne désespère pas, dit-il, de le gagner en appel. Ce procès, ajoute-t-il, n'est pas si mauvais, que la cour le sache bien.

M. le président.—N'avez-vous pas à cette époque publié un mémoire dans lequel vous avez, avec une très grande vivacité, attaqué Jules Favre? Vous avez notamment—à propos de ce procès en servitude—rappelé ce qui était bien étranger au procès, l'état civil des enfants.

M. Laluyé.—Ce n'était pas un procès de servitude, mais de propriété....

M. le président—Voyons, pas d'équivoque: vous avez imprimé ce mémoire.

M. Laluyé—Oui, mais à très peu d'exemplaires.

Il y en a eu au parquet, car le procureur de la République, M. Didier, m'a donné un avis dont j'ai gardé le souvenir.

Dans le mémoire je raconte les faits du procès et je dis ceci: Avec tout autre le procès était impossible; mais il ne pouvait en être de même avec M. Jules Favre, homme avide, prévoyant, avisé et qui sait préparer en silence des actes habilement déguisés (et par note j'indique les faits).

M. le président.—Eh bien! c'est précisément là ce qui trahit l'animosité que vous aviez contre M. Jules Favre.

M. Laluyé.—M. Didier et M. Leblond me proposèrent une transaction que je ne crus pas devoir accepter.—Eh bien! voulez-vous la terminer? jurez-moi que vous n'êtes pas inféodé à cet homme, et je le prends pour arbitre.—Je vis aussi M. Grévy, et lui dis: "Il paraît qu'on veut arranger cette affaire? Eh bien! voulez-vous en être l'arbitre?

M. le président.—Vous ne pouvez pas vous livrer à ces digressions.

M. Laluyé.—Pardon, monsieur le président, je suis accusé et il faut que MM. les jurés sachent que je suis un honnête homme.

M. le président.—Pardon; nous parlons d'un mémoire, vous dites qu'il y en a un exemplaire au parquet: je vais le faire rechercher. Il paraît certain que c'est à l'occasion de ce procès, perdu en première instance, que vous avez conçu de l'animosité contre M. J. Favre.

M. Laluyé.—Je ne lui fais même pas l'honneur d'avoir de l'animosité contre lui.

M. le président.—Soit; n'avez-vous pas été, cet hiver, en relations avec M. Millière?

M. Laluyé.—Oh! c'est presque une accusation que ce nom jeté dans un débat. J'avais un parti républicain auquel appartenait autrefois M. J. Favre. M. Millière vint dans le courant de septembre me dire un jour: Vous plaidez contre M. J. Favre, vous avez des documents du plus haut intérêt et vous les tenez cachés. Je lui répondis: Je plaide contre M. J. Favre, je suis peut-être le seul qui ne puisse l'accuser.

Il est bon qu'on sache que M. Millière n'a pas toujours été membre de la Commune; il a été avocat à Dijon. Il a été chef de contentieux dans une compagnie d'assurance. Je lui remis un exemplaire de ce mémoire; puis je ne l'ai plus revu jusqu'au 31 octobre; je ne saurais cependant affirmer absolument que je ne l'ai pas revu.

M. Millière est venu plus tard me demander mon dossier, il voulait faire chasser M. Jules Favre du gouvernement provisoire. Non, lui dis-je, il ne faut pas oublier que la France se défend contre les Prussiens.

Mais voilà que M. Millière est poursuivi pour l'affaire du 31 octobre.

Il revient me trouver. Il était déguisé et si bien déguisé que je ne le reconnus pas. Il insista de nouveau pour la communication du dossier.

J'avais communiqué les documents sans condition; enfin, je lui ai rappelé qu'il savait les moyens de publier ce qu'il voudrait.

M. le président.—Le 29 mai, un mandat a été décerné qui ordonne votre arrestation.

M. Laluyé entre ici dans des détails très prolixes et qui nous échappent.

M. le président.—Tout cela est bien loin de la question.

M. Laluyé.—Du moment où l'on introduit dans le débat quelque chose en faveur de l'accusation, c'est pour me perdre de réputation.

Je n'ai pas obtenu communication du mandat. J'ai été conduit à Versailles où l'on m'a incarcéré.

J'avais envoyé ma femme à l'Assemblée, où je compte quelques amis. On m'avait mis dans une cellule de punition, sans même me faire connaître le motif de mon écrou.

Le colonel Gaillard vint me faire prévenir qu'on allait m'interroger.

—Pourquoi êtes-vous ici?

—Mais c'est à vous de me l'apprendre.

J'ai su plus tard que le mandat portait seulement: "Faire une perquisition pour rechercher des pièces de la Commune."

M. le président lit une lettre, en date du 28 juillet, adressée par M. le préfet de police.

Dans cette lettre, M. le préfet dit:

"On me signale la présence à Rueil d'hommes appartenant à la Commune. Ces hommes voulaient exciter la population et se joindre aux insurgés pour marcher sur Versailles.

"Vous obtiendrez la communication des documents qui se trouvent entre les mains des chefs de la justice militaire."

Il y a eu aussi des pièces saisies à Paris. Parmi elles, il y a une lettre de Millière.

M. le président lit aussi une lettre publiée par M. Laluyé dans le journal la *Vérité* du 22 juillet, et dans l'*Avenir libéral*.

Dans cette lettre, nous relevons les phrases comme celle-ci:

"La haine suppose encore un peu d'estime pour celui qui en est l'objet.

"Si j'avais fait les publications que je pouvais faire, tout le monde saurait que M. Jules Favre, quand il n'était pas encore ministre et qu'il n'avait pas eu tant de bonheur, sauvegardé la plus petite parcelle de notre territoire, qu'il est des existences justement méprisées."

M. le président. — A la suite de cet article, M. Jules Favre a déposé une plainte en diffamation, basée sur ce que vous lui imputez une arrestation arbitraire.

M. Laluyé.—M. Jules Favre se borne à dire que ma lettre est un tissu d'odieuses inventions!

(*A continuer.*)

L'INTERNATIONALE A NEW-YORK.

Nous empruntons ce qui suit au *World* d'hier:

"Un meeting de la seconde section de la Société internationale a été tenu hier matin. Cette section est une des [illegible] de cette ville qui sont composées exclusivement de Français, mais elle est organisée autrement que les autres, en ce sens qu'elle est accessible aux femmes, dont plusieurs étaient présentes hier. Bien qu'elles ne soient pas autorisées à prononcer des discours, elles ont le privilège de voter avec et comme les hommes.

"M. Louis Compondu ayant été appelé au fauteuil par le vote, le procès-verbal du dernier meeting a été lu, et les membres ont versé leur cotisation mensuelle.

"Il a ensuite été donné lecture d'une lettre qui a provoqué de grandes discussions. Cette lettre était d'un M. Loyseau, de Philadelphie, qui demandait les documents nécessaires pour la formation d'une section en cette ville.

"Cette requête a rencontré beaucoup d'opposition; il a été dit que ce Loyseau avait [illegible]

"Une motion tendant à envoyer un délégué à la Convention [illegible]

PAR LE TELEGRAPHE.

Dépêches transmises à "l'Abeille."

Nominations à la Douane de la Nouvelle-Orléans.

La Convention républicaine du Massachusetts.

La Convention commerciale de Baltimore.

NOUVELLES EUROPEENNES.

Paris, 25 sept.—Le général Douay poursuit l'*Indépendance Belge*, pour avoir publié de fausses nouvelles à son sujet.

Rochefort est très malade. Il éprouve des crises nerveuses.

Londres, 26 sept.—Les citoyens anglais de Hong-Kong ont adressé au gouvernement une pétition pour se plaindre de l'insécurité des biens et des personnes.

Julius Reuter, l'auteur du système européen de recueillir les nouvelles télégraphiques, a été fait baronnet par le duc de Saxe-Cobourg.

Londres, 26. — Gladstone est arrivé aujourd'hui à Aberdeen où on lui a offert les honneurs de la ville. A la Salle de Musique, il a prononcé un discours devant 3000 personnes et a remercié le peuple de la bonne réception qui lui était faite. Il a déclaré que dans sa politique il repoussait tous les vils motifs. Quant à la question irlandaise, c'est une difficulté, a-t-il dit, mais il espère la résoudre.

Londres, 26 sept.—Disraeli, dans un banquet, à Hugenin, a prononcé un fervent éloge de Sa Majesté la reine. Nul Anglais ne possède un contrôle aussi complet des traditions politiques du pays que sa souveraine.

(Toutes ces dernières dépêches sont inintelligibles.)

Paris, 26 sept—L'ex-reine Isabelle a convoqué nombre de grands d'Espagne à une conférence, dans le but d'effectuer une réconciliation entre la branche aînée et la branche cadette de sa maison.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 26 sept—Dix sceaux en or et en argent ont été volés aujourd'hui au département d'Etat. Les voleurs ont été arrêtés.

Washington, 26 sept — Les nominations suivantes à la Douane de la Nouvelle-Orléans ont été confirmées par le département du Trésor. Clercs—Nej. Melville, James Dugan, Geo. C. Norcross, Lewis Sinclair, Ben B. Colburn, Jno. T. Claiborne, Victor Rochon, A. N. Baker, J. H. Parry. Inspecteurs—Joe. Riley, John O. S. Geva, Jas. B. Lewis, Calvin F. Ladd et H. C. De Passau. Gardes-magasins—H. T. Lawson, A. Dumont. Inspecteurs de nuit sur le fleuve—W. S. Kingsbury, C. P. Miller, G. O'Donnell, Geo. G. Beares, C. J. Fogarty, Wm. Hedelden, G. R. Farragut. Hommes de bateau—G. W. McCauley, J. W. Brown, P. M. Doyer, W. H. Abrams.

NOUVELLES DIVERSES.

New-York, 26 sept—Eugène L. Jackson et James A. Palmseney ont été arrêtés sur l'accusation d'avoir conspiré avec le payeur Hodge, pour frauder le gouvernement des Etats-Unis. Ils ont donné une caution de $25,000 chacun, et ont été relâchés.

Springfield, Mass. 26 sept—1,081 délégués ont été élus, dont 483 sont pour Butler.

Memphis, 26 sept—James Armstrong, charpentier de navire, a été arrêté aujourd'hui pour avoir battu sa femme à mort. Le mandat d'arrêt a été lancé par le coroner.

Baltimore, 26 sept—[illegible]. La Convention a rejeté une résolution relative aux Ku-Klux, par une large majorité.

New York, 26—Les journaux de Londres font généralement des commentaires favorables sur le transfert de l'agence du gouvernement à Londres à la maison Clewes, Habicht & Cie. Ils regardent cela comme une récompense des services financiers rendus par cette maison aux Etats-Unis pendant la guerre de la rébellion.

Ville du Lac Salé, 26—Nombre de Mormons font éloigner leurs familles dans la prévision d'une collision entre les Mormons et les autorités des Etats-Unis.

Jackson, Miss, 26—L'existence de la fièvre jaune est niée ici par la faculté médicale. Il n'y a positivement que 14 cas de maladie provenant de toutes causes dans la ville aujourd'hui. Sept personnes sont mortes pendant les 4 derniers jours, à partir de samedi, environ 12 personnes ont été attaquées de la fièvre du marais, mais il n'y a pas eu un seul cas de fièvre jaune. Ce rapport est authentique.

Vicksburg, 26 sept — Un décès causé par la fièvre jaune et trois nouveaux cas depuis 24 heures.

San Francisco, 26 sept — Trois des hommes du shérif ont été tués dans une tentative pour capturer cinq prisonniers qui se sont évadés dernièrement. La troupe du shérif a perdu sept chevaux; deux ont été tués et cinq ont été capturés.

On n'a vu s'enquérir que deux condamnés. On suppose que deux ont été tués, mais leurs corps n'ont pas été retrouvés.

Baltimore, 26 sept—Parmi les résolutions présentées à la Convention commerciale, aujourd'hui, il en est une relative à la concession du Mississipi, avec les côtes de l'Atlantique par les rivières Ohio, Kanawha et James et le Canal Kanawha.

La cour martiale qui doit juger Hodge s'est réunie aujourd'hui. Le prisonnier s'est avoué coupable sur tous les points. La sentence sera annoncée par le quartier-général de l'armée.

Baltimore, 26. — La convention, aujourd'hui, s'est occupée d'affaires importantes. Elle a passé nombre de résolutions demandant l'abaissement des taxes, l'annulation des taxes sur beaucoup d'articles; le remboursement de la taxe sur le coton, l'encouragement à l'émigration, un traité de commerce avec le Brésil, l'amnistie générale, diverses allocations pour rivières et ports, la vente des terres publiques à crédit, etc.

Des résolutions sont présentées contre le rapport sur les Kuklux et contre la proclamation de la loi martiale dans la Caroline du Sud. Une résolution demande que Jersey City devienne un port d'entrée, et d'autres résolutions concernant les voies ferrées et le commerce fluvial de l'intérieur, ainsi qu'une communication entre le Mississipi et l'Atlantique. Enfin une dernière résolution demande l'enlèvement des obstructions à l'embouchure du Mississipi sur le Golfe.

New York, 26 sept—Dans l'affaire des époux Hunt cherchant mutuellement le divorce, le juge Bernard a levé l'injonction, décidant aussi substantiellement que le divorce avait été légalement obtenu en [illegible].

Worcester, Mass, 26 sept—Tous les trains qui sont arrivés aujourd'hui ont amené des délégués pour la Convention d'Etat républicaine. On n'avait jamais vu en pareille occasion tant de citoyens et d'étrangers dans les rues. Loring, Rice et Butler sont présents et agissent en personne tandis que les intérêts de Washburne sont dans les mains d'amis puissants qui ont été très actifs.

Un comité de conférence des amis de Washburne, Loring et Rice, a été formé pour réunir les délégués contre Butler. Les amis de Washburne ont l'espoir que leur candidat sera finalement accepté, tandis qu'au dehors, on parle d'une union finale qui se ferait en faveur d'un homme qui ne se trouve pas actuellement sur la liste des candidats. Le nom de Dawes est mis en avant.

MARCHÉS EUROPÉENS.

Liverpool, 26 sept., au soir—Coton ferme et sans changement.

MARCHÉS AMÉRICAINS.

New-York, 26 sept — Le Trésor aujourd'hui a déboursé [illegible] pour payer les bonds achetés hier. [illegible]

New York, 26 sept—Argent plus facile de 2 à 3. Sterling bien tenu. Or 114 3/8 à 114 1/2.

Charleston, 26 sept—Cinq morts de la fièvre jaune dans les dernières 24 heures.

Mobile, 26 sept—Coton faible, middling 18 1/2. Stock [illegible] balles.

Savannah, 26 sept—Coton tenu et en bonne demande, middling 18. Stock [illegible] balles.

Charleston, 26 sept—Coton calme, middling 18 1/2. Stock [illegible] balles.

Memphis 26 sept—Coton calme et faible, middling 18 1/2.

Galveston, 26 sept—Coton calme, bon ordinaire 16 3/4. Stock [illegible] balles.

St Louis, 26 sept—Farine ferme; [illegible]. Mais en balles à 40.

Cincinnati, 26 sept—Coton en hausse pour les bonnes qualités. Farine [illegible]. Whiskey ferme. [illegible]

NOUVELLES DES RIVIÈRES.

Vicksburg, 26 sept — Descendant: Lee, [illegible] Katie et Church.

(*Dépêches d'hier soir.*)

Boston, 26 sept.—On a pris définitivement les arrangements pour un voyage du Président dans l'Est. Le Président, avec les membres de son cabinet, arrivera à Boston le 23 octobre et sera reçu par le Conseil de ville. La cérémonie de la pose de la première pierre du Post-Office aura lieu le 25 en présence du Président, [illegible]. Le Président se rendra ensuite aux fêtes qui auront lieu pour l'ouverture du chemin de fer Européen et Nord Américain, et qui dureront trois jours, après lesquels il partira.

Paris, 26 sept—L'évacuation des départements autour de Paris, par les Allemands, est complète.

Washington, 26 sept—Les membres du sous-comité des Ku-Klux qui doivent s'occuper spécialement des finances du Sud, [illegible].

M. Beck, qui va à Lexington, Ky., demande aux officiers d'Etat, de comté et de municipalité, de lui adresser à Lexington, un état authentique de leur dette et taxes, et des circonstances incidentelles qui se rattachent à l'accumulation de la dette et à l'augmentation des taxes.

Dans le cas où les rapports seraient influencés par l'esprit de parti, M. Beck engage les citoyens notables à lui adresser des états de situation d'une authenticité inattaquable. [illegible]

Le comité se réunira ici le 1er novembre pour faire des rapports de consolidation.

La découverte de mines d'or à l'ouest de Monticello, comté [illegible] dans l'Arkansas beaucoup d'excitation.

Le juge fédéral d'Utah a intenté aux tribunaux mormons l'exercice de juridiction commune. Brigham Young a ordonné à ses évêques de passer outre et de maintenir leur juridiction. [illegible] Brigham Young menacé de l'emprisonnement.

Montréal, 26 sept—L'hon. Louis Joseph Papineau, chef de la rébellion canadienne en 1837, est mort à l'âge de 85 ans.

Londres, 26 sept—Les relations de la Russie, de la Turquie et de la France deviennent plus intimes.

Rochefort a adressé au gouvernement une pétition pour une commutation de peine. La sentence originale est la servitude pénale pour la vie.

Paris, 26 sept., midi—Rentes 56.80.

New York, 26 sept—Arrivés: les steamers La Ville de Paris, Crescent, Russia & Italy. Arrivés à destination: les steamers City of Brussels et City of Baltimore.

UN PHENOMENE EN FLORIDE.

Un phénomène extraordinaire vient de se produire dans la Floride méridionale. Une étendue considérable de terres, le comté d'Orange tout entier, s'est effondré sous l'action des eaux souterraines pour faire place à un lac immense. Les forêts qui couvraient le sol et le sol lui-même ont disparu. Fort heureusement, cette partie de la Floride est très peu peuplée. Les terres submergées ne contenaient que quelques villages et des plantations très clairsemées. Un de ces villages, Orlando, a complètement disparu. On ne connaît pas le nombre des victimes.

Le *Herald* de Florida publie une lettre datée d'Apopka et signée d'un M. Sturges, qui a failli être victime de la catastrophe. M. Sturges rapporte que tout le pays, depuis les environs d'Apopka jusqu'au lac Mellin, est sous les eaux. Les petits lacs et les nombreuses sources qui les alimentaient sont maintenant réunis, de manière à former une sorte de mer intérieure.

Des lettres de source officielle reçues à Washington confirment les détails qui précèdent. On peut d'ailleurs donner à ce phénomène une explication scientifique. [illegible]

Les pluies excessives qui sont tombées en Floride auront probablement gonflé le [illegible]

"Il faut se féliciter que cette catastrophe ne se soit produite que dans une des parties les moins populeuses de la Floride."

—Nous avions annoncé il y a quelques jours, d'après un journal, le mariage de M. le prince de Polignac et de Mlle de Cosne, fille du président de la commission d'armement.

Le *Herald* dément aujourd'hui cette nouvelle.

CHRONIQUE LOCALE.

COMÉDIE JUDICIAIRE.—[illegible]

Maintenant nous demandons quel peut être le but de cette procédure et s'il n'est celui de prouver que l'administration de M. Warmoth est composée d'hommes rigides, impitoyables [illegible] leur créateur. Oui, mais on se dira qu'il s'agit d'une pièce comme, dont le gouverneur fera le sacrifice volontiers, si par ce moyen il espère enlever les derniers scandales. Ce n'est donc là qu'une comédie judiciaire qui ne pourra duper personne.

EXPLOSION. — Une boîte de matière explosible avait été jetée, avant-hier matin, on ne sait par qui, dans le four de Fritz Munday, au coin des rues Josephine et Dryades. Le four a sauté aussitôt que le feu y a été introduit, et Munday lui-même avait été atteint au bras gauche. La bâtisse avait été incendiée il y a trois semaines.

FAUX NICKELS.—La police rapporte que la somme de $1,800 en faux nickels, remise aux agents de la police de port, a été jetée, avant-hier, dans le fleuve. [illegible] Un travail honnête leur rendrait beaucoup plus.

NOUVELLES.—La maison de M. Mathew Seward, rue Carondelet entre les rues Valence et Cadix, a été détruite hier soir, par le feu, entre 8 et 9 heures. Une partie des meubles a été perdue. Tout était assuré; la maison pour $1,600 et les meubles pour $400. La perte totale est de $3,500.

— Robert Lewis et un nommé Pierre ont été arrêtés hier, sur l'accusation d'avoir fait effraction pour entrer dans une écurie, au coin des rues St-Bernard et Claiborne, et d'y avoir volé des harnais.

— Da Rocha, contumace de la justice de cette ville, et qui depuis plusieurs années était à la Havane, dit-on, a eu la témérité de revenir ici et a été arrêté hier. On se rappelle qu'en 1868, il fut trouvé coupable d'avoir mis le feu à un magasin de la rue de Chartres, dans le but de frauder les assureurs. Un appel avait été interjeté à la Cour Suprême qui accorda une nouvelle audition de cause, ce qui lui permit de fournir caution et alors il prit la fuite.

— En vertu d'un bill du grand juri deux hommes de police accusés d'avoir battu un ivrogne un peu plus fort qu'il ne fallait pour le mener au violon, ont été arrêtés hier soir.

Les administrateurs de l'hôpital de Charité se sont adressés à la Huitième Cour de District pour forcer le payement de 120,000 piastres de warrants d'Etat; si ce payement n'a pas lieu, disent-ils, l'institution ne pourra pas se soutenir. On se demande comment il se fait qu'il soit tombé pour $120,000 de warrants d'Etat dans les mains des administrateurs de l'hôpital?

CONSEIL DE VILLE.—Réunion hier, à midi, sous la présidence du maire Flanders. [illegible]

M. Delassize fait un rapport sur l'exercice annuel des Waterworks. Il propose une ordonnance [illegible]. Adopté.

M. Bonzano demande que la compagnie des chemins de fer de la ville [illegible]

[illegible]

AVIS. [illegible] Service funèbre. [illegible]

SERVICE FUNEBRE. Un service funèbre pour le repos de l'âme de feu A. CARNAHEN sera célébré mercredi, 27 septembre, à 7 1/2 heures, en l'église de l'Annonciation. Les parents et amis de la famille sont priés d'y assister. De la part de sa veuve.

ENTREPOT DE TAPIS. 17......CHARTRES......17

A. BROUSSEAU & CO., IMPORTATEURS et marchands de gros et en détail, reçoivent en ce moment des fabriques européennes un assortiment complet de TAPIS, velours de BRUXELLES, tapis de [illegible], Toile cirée, [illegible] AUSSI—Toiles cirées anglaises et américaines. Articles de tous genres pour rideaux: BROCATELLE, [illegible] [illegible]

Collége Ste-Marie, Jefferson, Paroisse St-Jacques, Lne. La prochaine session de ce Collége commencera MARDI, 3 octobre. [illegible]

Avis.—Café Bismark. CET établissement a été fermé hier soir par suite de l'impossibilité où s'est trouvée la Compagnie du Gaz d'en fournir la quantité suffisante pour l'éclairage. Il rouvrira CE SOIR, si les réparations qui sont faites aux tuyaux du gaz de la rue sont terminées à temps. M. VONDERBANCK, Propriétaire.

A Vendre, à Moitié Prix, Un grand Coffre-Fort de Sécurité. S'adresser à C. E. GIRARDEY & CO., Au No 17 des Exchange Place.

FACTORS' & TRADERS' Insurance Company, 37......RUE CARONDELET......37. Extrait du Cinquième Etat de situation annuel. Nlle-Orléans, 24 septembre 1871. PRIMES pendant l'année expirée le 30 avril 1871 [illegible] DIVIDENDES AU COMPTANT PENDANT L'ANNÉE. Actif au 30 avril 1871......$1,000,000 57. [illegible] HERMON DOANE, Président. THOMAS GREENWOOD, Vice-Président. ED. A. PALFREY, Secrétaire. —DIRECTEURS— [illegible]

Comité de Secours pour la Pointe-à-Pitre. [illegible]

AVIS. Département des Water Works et des Edifices publics. [illegible]

Perdu, Un jeune chien pointer [illegible]

Une nouvelle Méthode Musicale. MONSIEUR ALEX. DE WOLOWSKI, le pianiste et vocaliste très-connu, a l'honneur d'informer ses amis et le public de la Nouvelle-Orléans, qu'il a rouvert ses COURS DE PIANO et de CHANTS [illegible]

COSTUMES D'AUTOMNE. L'OUVERTURE de notre première importation de COSTUMES D'AUTOMNE a eu lieu LUNDI 25 DU COURANT. Nous invitons les dames à venir examiner nos articles, car ils sortent Des meilleures fabriques de Paris et ont été achetés dans les circonstances les plus avantageuses. D. H. HOLMES, No. 155 de la rue du Canal et 15 de la rue Bourbon.

COLLEGE DE L'IMMACULÉE CONCEPTION. A l'angle des Rues Commune et Baronne. CETTE Institution, dirigée par les Rév. Pères Jésuites, commencera sa prochaine session annuelle le 2 octobre 1871.

Transfert de Cabinet. LE DR. ORIARD a transféré son cabinet à sa résidence, encoignure Orléans et Dauphine. Consultations, de midi à trois heures.

Demande de Repasseur. UN bon repasseur trouvera à s'employer [illegible]

Dissolution de société. [illegible]

AVIS. AVIS est donné aux Actionnaires de la Compagnie de Bourse et de Chemin de Fer [illegible] ALEX. BONNEVAL, secrétaire.

Excursion. FOIRE DE ST-LOUIS, GRANDE RÉDUCTION DE PRIX! Billets valables jusqu'au 15 octobre. Prix d'un seul trajet pour l'aller et le retour. [illegible] W. GILLESPIE, agent. O. C. SAUBIGNE, agent [illegible]

Demande de modistes. ON demande [illegible]

La Compagnie de Manufacture d'Engrais de la Louisiane.

Au No. 120 de la rue Carondelet, juste au-dessous de la rue Poydras. VEND à ses bureaux, au susdit numéro, et au magasin de M. WECKERLING, No. 31 de la rue de la Douane, entre les rues Chartres et Vieille-Levée, LES POSSES COMMODES, PROPRES ET INODORES, PATENTÉES, MANUFACTURÉES par elle et par d'autres célèbres établissements. [illegible] Demandez les Posses de la Compagnie de Manufacture d'Engrais de la Louisiane.

LÉON GODCHAUX, 215, 265 et 217, Rue Vieille-Levée, Linge Fait, CHAPEAUX ET LINGERIE, En Gros et en Détail. Nous annonçons à nos amis et au public que nous avons exposé notre complète LE PLUS FORT STOCK DE LINGE D'AUTOMNE ET D'HIVER, DE CHAPEAUX ET LINGERIE D'HOMMES, DE JEUNES GENS ET DE JEUNES GARÇONS, QUI SOIT JAMAIS SORTI DE NOTRE MANUFACTURE. [illegible] LEON GODCHAUX.

TEINTURE A LA VAPEUR F. EDW. GEORGEST, Coin Remparts et St-Philippe. CETTE maison qui a été fondée depuis 7 années [illegible] AUG. COUTURIE.

Conservatoire de Musique DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, [illegible] Rue Baronne. THÉOPHILE MANAC, Président. [illegible] CORPS DE PROFESSEURS. [illegible]

LIQUIDATION. VENTE positive à bas prix, pour cause de départ, Mme Vve MADRANA [illegible]

Divers. Divers. 56 caisses ABSINTHE [illegible] VERMOUTH Noilly Prat & Co., VIN MUSCAT, CAPRES ET OLIVES, [illegible] VIN ROUGE pour familles, FROMAGE de Gruyère [illegible] J. E. SOLARI.

450,000 Cigares importés de la Havane. [illegible]

En débarquement du navire LOUISIANA venu du Havre. 20 caisses [illegible] HENRY VALETON & Co.

Cercles de Boucauts. 10,000 CERCLES DE BOUCAUTS [illegible] JNO. P. MAGEE.

Demande de solliciteurs. [illegible]

Fabricant Sucrier. QUICONQUE aurait besoin d'une bon fabricant sucrier [illegible]

Dissolution de Société. PAR suite de la mort de Mr. R. J. RICKARBY, la société qui existait sous la raison CAMPBELL & RICKARBY est dissoute. [illegible] WM. P. CAMPBELL, WM. D. RICKARBY. [illegible]

PELICAN EXCHANGE. COIN ST-CHARLES ET PERDIDO, Vis-à-vis de l'Académie de Musique. CE café vient d'être complètement [illegible] JOHN KUNTZMANN.

J. E. MERILH. P. CASAUBIEILH. J. E. MERILH & Co., 176......Rue Poydras......176 MARCHANDS EN GROS ET DETAIL DE CUIRS ET CREPINS. [illegible]

A. TIGNIERE, 126......Rue de Chartres......126 [illegible]

Vente des Revenus des Marchés. DÉPARTEMENT DU COMMERCE. HOTEL-DE-VILLE, Nlle-Orléans, 25 septembre 1871. IL sera vendu, à l'enchère publique, [illegible] JOHN LOCKREM, Administrateur.

LE MAGASIN DE LAINAGE DE DETER, Etabli en 1844. EST ouvert au No [illegible] de la rue Bourbon, [illegible]

Changement de domicile. M. EMILE COIN, [illegible]

WELSHIRE, BUCHANAN'S EXTRA OHIO [illegible] W. S. DeVan & Co. [illegible] DEVAN, TODD & CO.

250 BARRIQUES Vin Rouge [illegible] E. BORDELOIS & Co.

EN débarquement des barques Auguste et Gustave, Cadichonne et Rene File [illegible]

Avis. EN DÉBARQUEMENT du navire LES BONS FILS, de Bordeaux, [illegible] E. DECHAMPS.

AVIS. A VENDRE, à l'arrivée des navires suivants, de Bordeaux—LA BORDELAISE, TAURUS et L'INVESTIGATOR. [illegible] E. DECHAMPS.

GLOVER & ODENDAHL, [illegible] ONT le plus grand et le meilleur assortiment de FARINES de famille et de boulangers. [illegible]

Avances libérales SUR les consignations à nos amis de Londres, Liverpool, Brême, Barcelone, Havre et New-York. N. A. DE LIZARDI.

G. W. DUNBAR & SON, 10, 12 et 14...RUE ST-LOUIS...10, 12 et 14 NOUVELLE-ORLÉANS, IMPORTATEURS ET MARCHANDS de toute espèce de LIQUEURS FRANÇAISES, ANISETTE, CURAÇAO, MARASCHINO, FIGUES DE LA LOUISIANE. FABRICANTS DE SIROPS DE FRUITS, [illegible]

La meilleure pompe à épuisement et à élévation connue dans le monde. Pompe à boîtes, nouveau système de la Compagnie Hydrostatique et Hydraulique de la Pennsylvanie. CETTE pompe peut élever de 10 à 17 mille gallons par minute, [illegible]

ANTOINE CARRIERE. EMILE L. CARRIERE. OLIVER CARRIERE. A. Carrière & Co. NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, [illegible]

TRANSPORT DE FRET. [illegible] J. T. BURDEAU.

SUCRES-MÉLASSES. [illegible] A. THOMSON & CO.

AVIS. D. AUGUSTIN, AVOCAT. [illegible]

Lawrence Brothers, SUCCESSEURS DE Lawrence & Hébrard, MARCHANDS COMMISSIONNAIRES ET GROCERS. PROVISIONS D'HABITATIONS. MARCHANDS DE RIZ DE LA LOUISIANE. [illegible]

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS, 260 et 262, rue Vieille-Levée, 261 et 263. UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD. RUE VIEILLE-LEVÉE. [illegible] GATEAUX DE MARIAGE [illegible] RUE VIEILLE-LEVÉE. FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c.

Sirops de Fruits FRAISES, FRAMBOISES, MURE, GROSEILLE, LIMON, ORANGE, ANANA, ORGEAT, GINGEMBRE, NECTAR, CREME, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, NATUREL, MEAD, VINAIGRE. NORMAN & REISS, Nos [illegible] de la rue Vieille-Levée.

FREDERICKSON & HARTE, Pharmaciens et Chimistes, 139......CANAL......139 (Maison Touro.) Reçoivent [illegible] Drogues et Médicaments [illegible] Le Département de la Parfumerie [illegible] Savonnettes, Extraits, Poudres, etc., [illegible] Articles de Fantaisie, BROSSES A CHEVEUX, BROSSES A DENTS ET BROSSES A ONGLES. PEIGNES EN ECAILLE, BUFFLE ET CAOUTCHOUC. POUDRIERES DE TOUT GENRE, DENTIFRICES, SACHETS, Etc. Eponges [illegible] Instruments de Chirurgie. [illegible] Médicaments Brévetés FRANÇAIS, ANGLAIS et AMÉRICAINS [illegible] Eaux Minérales EUROPÉENNES ET AMÉRICAINES. BITTERWATER, PULLNA, CONGRESS, HATHORN, HIGH ROCK, WHITE SULPHUR, GETTYSBURG, VICHY, SELTZER, BLADON, BLUE LICK, SOUR LAKE, MAGNETIC, EMPIRE, Etc. [illegible] Fontaine Arctique, [illegible] FREDERICKSON & HARTE, 139 rue du Canal, Maison Touro.

CAZAUX & VERGNOLE, IMPORTATEURS, VINS, LIQUEURS, &c., —ET— FABRICANTS DE SIROPS, No......VIEILLE-LEVÉE.

Musique. Pianos. GRAND RABAIS. M. ELIE, 16......RUE ROYALE......16 [illegible]

Pianos, Pianos, —ET— Instruments de Musique. CHARPAUX & LOUBERE, 9 ——Rue Royale——9 IMPORTATEURS DE PIANOS [illegible] PLEYEL, ERARD, HERZ, HAZELTON, [illegible] [illegible]

RESTAURANT VICTOR, 135...Canal...135 [illegible]

DAWSON & GUSTO, 142 rue de Chartres, [illegible] IMPORTATEURS ET MARCHANDS [illegible] PAPIERS PEINTS, MOULURES, [illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane. [illegible] CLASSE No 389. [illegible] Les tirages ci-dessus, [illegible] HOWARD, SIMMONS & Co., Contracteurs. [illegible]

Vieille Eau-de-vie J. J. P. LE soussigné, seul Agent de la Maison J. & J. Prem & Co., [illegible] A. C. TREMOULET, 25, Vieille Levée.

H.J. BIGLEY. P. G. BIGLEY, de Memphis. McCloskey, Bigley & Co., MARCHANDS DE CHARBON. Charbons Pittsburg, Anthracite, [illegible] Au No 166 de la rue Gravier, Nlle Orléans, Lne.

P. & R. De VERGES, Marchands en gros et en détail, de Charbons PITTSBURG, ANTHRACITE. Bureau, No. 179 de la rue Gravier. [illegible]

Demande de Maison. [illegible]

A Louer, La jolie résidence rue Columbus, entre Derbigny et Broad, [illegible] E. L. BERCIER, Encoignure Dauphine et Columbus.

A Louer, Le MAGASIN à trois étages situé rue du Canal, No 68, près du Post Office. S'adresser rue St Charles, No 16.

A Louer, Un joli cottage à étage, [illegible] A. C. TREMOULET, No 25 Vieille Levée.

A Louer, Une MAISON, coin Royale et Bienville. S'adresser à M. [illegible]

A Louer, Le haut de cette magnifique maison à trois étages, située rue Royale, [illegible] F. A. DUCROS.

A Louer, Une grande MAISON basse, rue des Ursulines, No [illegible]

A Louer, Les DEUX JOLIS COTTAGES, [illegible]

A Louer, LE BUREAU No. 7, rue Bienville, entre Royale et Bourbon. [illegible]

A Vendre ou à Louer, [illegible] MAISON [illegible] J. F. GENERES, No [illegible] rue de la Douane.

Marché Hoyle, A LOUER. [illegible] J. W. HOYLE.

A louer ou à vendre, EN BLOC OU PAR MORCEAUX. La superbe HABITATION, [illegible] M. C. VILLERE.

A Vendre, Une habitation, dans la Paroisse St-Jacques, [illegible]

BELLE OCCASION. On offre à vendre, livrable [illegible]

CERCLES de COTON EN FER. Les Cercles ARROW et "ANCHOR" sont de tous ceux qu'on emploie, LES MEILLEURS POUR LE COTON EN BALLE. [illegible] BARTLETT & HAYNE. [illegible]

La célèbre machine à coudre de Grover & Baker, A OBTENU la croix de la Légion d'Honneur à l'Exposition de Paris [illegible]

BEN O'CONNELL, COURTIER DE SUCRE ET MÉLASSE, [illegible]

CANNES A SUCRE [illegible] A VENDRE, [illegible]

☞ A partir de cette date, M. A. C. WEYSHAM devient associé dans ma maison. [illegible] SILVA & WEYSHAM. F. J. Da SILVA.